

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Makokou: un chasseur tué par un éléphant en brousse

L.E.N.  
Makokou/ Gabon

**N**ORBERT Bovik Makagna, résidant au village Melondomiolo, situé à 110 km de Makokou, dans le district de Makebe Bakwaka, a été retrouvé mort, la semaine dernière, le corps perforé par les défenses d'un éléphant. Ce dernier, quittant son domicile très tôt, est allé visiter ses pièges dans une forêt environnante du village. Sa longue absence au village – qui durait déjà des jours, sans que personne ne le voie – inquiétant les autres villageois, ces derniers vont décider de lancer des recherches dans la forêt. Après plusieurs heures de recherche, à plusieurs kilomètres du village, en pleine forêt, le corps de ce dernier, tout recouvert de boue

et perforé à divers endroits, est découvert sous des feuilles et des branches d'arbres. À côté de lui, son arme de type calibre 12, cassée en deux. La dévastation visible autour du corps de Bovik laisse croire incontestablement à une bataille entre le chasseur et le pachyderme. La dépouille de Norbert Bovik Makagna a été transportée au village pour être inhumée.



Photo: Abel Eveghe/L'Union

**Le conflit homme-éléphant de plus en plus décrié à Makokou par les populations.**

## Le clin d'œil de Lybek



**Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Direction Nationale Commission Générale**

*Appel d'Offres National Ouvert n° 04 /BEAC/DN.LBV/DPMG/AONO/Tvx/2022 pour les travaux de rénovation de la villa de fonction du Directeur National de la BEAC pour le Gabon à Libreville*

Dans le cadre de son programme immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage, sur ressources propres, des travaux de rénovation dans la résidence de fonction de son Directeur National à Libreville. A cet effet, elle invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous :

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Direction Nationale pour le Gabon, Service Gestion Administrative des Marchés, SGAM, 5<sup>ème</sup> étage, Portes 513/518/412  
✉ : BP 112 Libreville - GABON  
☎ : (+241) 011 76 13 52 / 011 76 02 06  
☎ : (+241) 011 74 45 63  
@ : sgam\_dnlbv@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **FCFA 100 000 (cent mille)**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à Libreville.

Une visite du site obligatoire se tiendra **le vendredi 15 juillet 2022 à 11 heures** pour les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission. Les prestataires désireux d'effectuer la visite de site doivent en informer la BEAC au plus tard deux jours avant la date indiquée ci-dessus, par courriel à l'adresse suivante : **Sgam\_dnlbv@beac.int**.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire de **FCFA 1 000 000 (un million)**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard **le jeudi 28 juillet 2022 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
**BUREAU D'ORDRE, 8<sup>ème</sup> étage, porte 822**  
✉ : Avenue Jean Félix MAMALEPOT - BP 112 Libreville – GABON

Les soumissions seront ouvertes en **deux phases**. Les plis administratifs et techniques, le **jeudi 28 juillet 2022 à 13 heures** à la Direction Nationale de la BEAC à Libreville. Les plis financiers seront ouverts **le vendredi 05 août 2022** pour les propositions jugées conformes. Les séances d'ouverture ne seront pas publiques en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Libreville, le  
Le Président de la Commission